

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION MUNICIPALE

Attribution du marché relatif à la maîtrise d'œuvre
pour la création de la voie verte

Le Maire,

Décision Municipale
DC-2025-011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 l'article L 2122-22, alinéa 4,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs aux marchés à procédure adaptée,

Vu la délibération n°2023-10/12-108 du 10 décembre 2023 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Vu l'avis de publication S-PA-39709 du marché passé selon la procédure adaptée ouverte, publié le 19 Juin 2025 sur la plateforme dématérialisée <https://ladepeche-marchespublics.fr/> relatif à la maîtrise d'œuvre pour la création de la voie verte,

Vu le rapport d'analyse de la consultation,

Considérant l'avis favorable du Comité MAPA réuni le 27 Août 2025,

Considérant que le pouvoir adjudicateur a retenu l'offre de la Société SEBA SUD OUEST 34 Chemin du Chapitre 31000 TOULOUSE

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché n°2025-001 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la création de la voie verte à la Société SEBA SUD OUEST 34 Chemin du Chapitre 31000 TOULOUSE pour un montant estimatif de 24 723.77 € HT.

Article 2 : La présente décision sera transmise au représentant de l'État et adressée au comptable public de la collectivité.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une information aux élus lors du prochain conseil municipal et sera publiée sur le site Internet de la collectivité.

Fait à Cazères, le 28 Août 2025

Le Maire,
Raymond DEFIS

